

SEANCE DU 06 MARS 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois le 06 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe

IMMER Alain

SIVEC Jean

DEBAILLEUL Delphine

OGER Isabelle

REUTER Olivier

THILL Céline

VIEIRA Christophe

VALANCE Bénédicte

WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe

MENEHIN Gaël

donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

donne pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

PEREIRA Julien

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2023 – 692 ILLICOWEB - Devis SO1112 du 10.02.2023 pour le logiciel Webcimetière - gestion des cimetières

Considérant que la commune n'a pas mis en place de concession ni d'état des lieux des cimetières de Beyren et de Gandren, et qu'à ce jour il n'y a pas d'ossuaire ;

Considérant que les sépultures sont en « terrain commun » ;

Considérant que la commune dispose à Gandren d'un colombarium et d'un jardin du souvenir ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans un premier temps de mettre en place un logiciel de gestion des cimetières afin d'établir un état des lieux, d'inventorier les tombes et d'établir un plan de chacun des cimetières. Le sujet relatif aux concessions pourra être examiné en commission urbanisme qui pourra émettre des propositions.

La SARL ILLICOWEB propose son logiciel Webcimetière avec une prestation initiale comprenant

- les prises de photos des tombes, le traitement des photos, l'injection des photos dans le logiciel,
- la création du plan des 2 cimetières,
- la livraison des plans au format PDF et format vectoriel,
- la mise en place du règlement suivant nos caractéristiques propres,
- l'hébergement de nos 2 cimetières pendant un an

au prix de 1 500,00 € TTC

Le coût de l'hébergement pour les années suivantes est proposé à 379,20€ TTC (316,00€ HT) pour les années suivantes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et du devis proposé,

Autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à accepter et signer un devis de la SARL ILLICOWEB pour un montant de 1 500,00€ TTC et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 11 mars 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 11 mars 2023
Le Maire,